



Commune de

MONT

www.mairie-mont.fr

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260715-14_2026_1-AU

S'LO

DECISION DU MAIRE 14/2026

Le Maire de la Commune de MONT,

- Vu** l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18 Juin 2020 portant délégation de compétences au Maire,
- Vu** l'alinéa 4 de cette délibération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés,
- Vu** le souhait du Conseil Municipal de créer un terrain de football synthétique à LENDRESSE sur la commune de MONT
- Vu** les crédits inscrits au budget de la Commune,
- Vu** le marché passé sur DEMAT AMPA le 30 avril 2026
- Vu** la commission d'appel d'offre du 9 juin 2026.
- Vu** la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise POINT GREEN pour l'entreprise MONDO d'un montant de 191 869,67 euros en auto liquidation

Considérant que la concurrence a joué correctement

DÉCIDE

ARTICLE 1

De valider l'acte de sous-traitance entre lesdites entreprises

ARTICLE 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Mont, le 15 juillet 2026,

Le Maire,
Jacques CLAVE



20 rue du Vieux Mont
64300 MONT

Téléphone : 05 59 67 64 63 Courriel : contact@mairie-mont.fr